



N° 6

Bulletin Municipal

Édité le 24/03/2021

INFORMATIONS MUNICIPALES

Mairie

☎ 02.96.25.40.03.

Courriel : contact@mairielamotte.fr

Site : www.lamotte22.com

Horaires d'ouverture : Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 8h30-12h/13h30/17h et samedi 8h30/12h.

Numéro d'astreinte des élus, en dehors des horaires d'ouvertures de la mairie et en situation d'urgence. ☎ 07.57.47.30.31.

Maire : Henri Flageul

Adjoints : Stéphane Foucault

Jocelyne Le Tinnier

Robert Moisan

Christelle Urvois

Michel Harnois

Sur rendez-vous ☎ 02.96.25.40.03

Accueil périscolaire ☎ 02.96.25.43.16.

ALSH ☎ 02.96.25.43.16.

Ecole Publique ☎ 02.96.25.45.74.

Ecole Privée ☎ 02.96.25.41.25.

<http://www.nddillamotte.fr>

☎	Bibliothèque	Cybercommune
02.96.25.89.68		
Mardi	16h45/17h45	/
Mercredi		14h/18h
Vendredi	16h45/17h45	13 h 45/15 h 45
Samedi		10 h / 12 h

Médecin : Dr POGANI ☎ 02.96.26.59.51.

« 1 rue des Bruyères »

Consultations sur rendez-vous : lundi - mardi - mercredi - vendredi : 9h/12h30 ;

Visites de 15h à 17h.

Médecin de garde : composer le 15

Pharmacie ☎ 02.96.25.40.07.

Pierre et Petit « 18 rue Croix Montfort »

Du lundi au vendredi : 9h/12h15 et 14h30/19h.

Le samedi : 9h/12h30 et 14h/17h.

Pharmacie de garde : 32 37

Cabinet infirmier ☎ 06.42.36.12.81.

Taxi/ambulances HEMONIC ☎ 02.96.25.47.54.

Pompiers ☎ 18

Aide à domicile ☎ 02.96.66.09.06.

Foyer Roger Jouan ☎ 02.56.41.35.00.

La poste : ☎ 02.96.25.47.25.

Transport à la demande : Fonctionne du lundi au samedi de 8h30 à 12h30 et de 13h à 19h, soit 6 jours sur 7 hors jours fériés.

☎ 0 810 22 22 22 (N° Azur)

Loudeac Communauté Bretagne Centre :

www.loudeac-communauté.bzh ☎ 02.96.66.09.09

BIBLIOTHÈQUE « Mots et Images » :

Lecture pour petits loups : Mardi 6 avril, se tiendra à la bibliothèque « Mots et Images », de 10 h à 11 h, un instant de lecture dédié aux enfants jusque 3 ans accompagnés d'un adulte sur le thème de « La propreté ». La séance est gratuite et le prêt de livres est assuré. Sur inscriptions : bibliotheque@mairielamotte.fr

ARRÊTES DU PRÉFET :

Obligation du port du masque :

- Le port du masque est obligatoire pour tout piéton sur le territoire du département des Côtes d'Armor pour les personnes de onze ans et plus, jusqu'au 7 avril 2021 à 23 h 59.

- L'obligation du port du masque ne s'applique pas aux personnes en situation de handicap munies d'un certificat médical justifiant de cette dérogation et qui mettent en œuvre les mesures sanitaires de nature à prévenir la propagation du virus, ainsi qu'aux personnes pratiquant une activité physique ou sportive.

Brocantes, vide-greniers, braderies et déballages :

- Les brocantes, vide-greniers, braderies et déballages sont interdites sur la voie publique sur l'ensemble du département jusqu'au 7 avril 2021 à 23 h 59

Consommation de boissons alcoolisées et l'utilisation de musique amplifiée sur la voie publique :

- La consommation de boissons alcoolisées du 3^{ème} au 5^{ème} groupe et l'utilisation de musique amplifiée sur la voie publique sont interdites sur l'ensemble du département jusqu'au 7 avril 2021 à 23 h 59

COMPRENDRE LA COVID-19, SE PROTÉGER

Face à l'épidémie de Covid-19 et ses variants, il existe des gestes simples à adopter au quotidien pour se protéger et protéger les autres. En cas de signes de la maladie, il est important de s'isoler immédiatement, de contacter son médecin et passer un test au bon moment.

QUELS SONT LES SYMPTÔMES DE LA MALADIE COVID-19 ?

Les principaux symptômes, combinés ou isolés, de l'infection par la Covid-19 sont :

- une fièvre ou sensation de fièvre,
- des signes respiratoires, comme une toux, un essoufflement ou une sensation d'oppression dans la poitrine,
- des maux de tête, courbatures, une fatigue inhabituelle ;
- une perte brutale de l'odorat (sans obstruction nasale), une disparition totale du goût, ou une diarrhée ;
- dans les formes plus graves : difficultés respiratoires pouvant mener jusqu'à une hospitalisation en réanimation voire au décès.

Pour une personne âgée, l'entourage peut constater une altération brutale de l'état général, l'apparition ou l'aggravation des capacités mentales, un état de confusion, des chutes répétées, une aggravation rapide d'une maladie déjà connue.

QUE FAIRE EN CAS DE SYMPTÔMES ÉVOQUANT LA COVID-19 ?

En cas de symptômes, il est conseillé de rester chez soi et de contacter son médecin. Le recours à la téléconsultation est recommandé.

EN CAS DE CONTACT AVEC UNE PERSONNE MALADE DE LA COVID-19

Vous êtes cas contact d'une personne testée positive à la Covid-19. Pour se protéger et protéger les autres, il est recommandé de s'isoler, de surveiller son état de santé et de passer un test.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES : Les électeurs ayant **changé de commune** doivent demander leur inscription sur la liste électorale.

Les électeurs ayant **changé de domicile à l'intérieur de la commune** sont invités à indiquer leur nouvelle adresse en fournissant un justificatif de domicile.

Les demandes d'inscription sur les listes électorales, en vue de participer aux élections départementales et régionales des 13 et 20 juin, sont déposées en mairie **au plus tard le vendredi 7 mai 2021**. Pour toute inscription, il est indispensable de fournir un **justificatif d'identité et de domicile**.

Vous pouvez également vous inscrire avec les mêmes conditions via mon service public : <https://mdel.mon.service-public.fr/inscription-listes-electorales.html>

Pour connaître votre situation électorale : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE> (ce lien permet de savoir sur quelle liste électorale vous êtes inscrit, de vérifier que vous n'avez pas été radié).

PETITES ANNONCES

À VENDRE : Foin en round. ☎ 06.01.71.09.53.

DIVERS : Trouvé jeune chat noir aux yeux verts, secteur de la Poterie. ☎ 06.86.49.53.08.

À LOUER : ► Maison au bourg de La Motte : RDC → grande pièce de vie – WC ; Etage → 2 chambres – salle de bain – WC ; Chauffage électrique (pas de garage, ni jardin) 330 €, libre au 1^{er} mai. ☎ 06.66.09.71.71.

► Appartement T2, libre au 1^{er} juin. ☎ 02.96.25.40.03.

COLLECTE DE « JOURNAUX ET PUBLICITÉS » : L'association des Parents d'Élèves de l'École Publique organise sa **prochaine collecte le samedi 3 avril de 10 h à 12 h**. Rendez-vous sur le parking de l'ancienne salle des fêtes.

OFFRES D'EMPLOIS :

► **RANDSTAD** recherche des opérateurs de production agro-alimentaire, des opérateurs de conditionnement, des conducteurs de machine.

Vous êtes disponible en horaires de type 2X8 et nuit. Vous aimez la polyvalence et le travail en équipe, vous maîtrisez les règles d'hygiène, qualité et sécurité. Contactez le 06.13.57.34.73

► **L'Association EPAL**, bureaux à Brest, Rennes, Nantes et présences régulières sur les Côtes d'Armor, recrute des accompagnateurs-trices prêts(es) à s'investir dans l'encadrement de séjours de vacances proposés à des enfants et adultes en situation de handicap.

Vous êtes disponibles pour partir sur l'un de nos 200 séjours, 2 ou 3 semaines cet été entre le 17 juillet et le 21 août, rejoignez nos équipes d'animation ! 400 postes à pourvoir avec ou sans BAFA.

Conditions : - Motivation pour s'investir sur ce type de projet, expérience dans l'animation adaptée ou le médico-social souhaitable mais débutants acceptés. - Obligation de suivre une formation gratuite (1 WE) - PSC1 souhaitable - Permis B obligatoire

Pour plus de renseignements et postuler :

<https://www.epal.asso.fr/le-recrutement-des-responsables-et-animateurs-pour-personnes-handicapees-adultes.php>

VIE ASSOCIATIVE

LE CLUB DE HANDBALL DE LA MOTTE organise un rougail saucisses à emporter **le samedi 17 avril**, la part

de rougail, servie avec un dessert (mousse au chocolat) sera à 11 €. Il sera également possible d'acheter du vin en bouteille pour 6 €. Le retrait s'effectuera dans l'après-midi ou en début de soirée (suivant les décisions gouvernementales en vigueur) à la salle Omnisports de La Motte dans le respect des gestes barrières.

Vous avez jusqu'au dimanche 11 avril pour réserver. Pour ce faire, vous pouvez nous envoyer votre commande par mail à contactlamotte@gmail.com, ou vous rapprocher des joueurs et joueuses du club. Le règlement pourra être fait par chèque ou espèces, soit directement à la salle de sport (du mardi au samedi, 10 h – 18 h) ou en passant par des membres du bureau.

Nous organisons cet événement pour reprendre contact avec les adhérents mais aussi avec tous les amis du club au sens large.

Compte tenu de la situation sanitaire, les rencontres sportives et les différents événements organisés par le club apportant les recettes nécessaires à son fonctionnement n'ont pu avoir lieu d'où l'importance de ce repas à emporter !

Nous comptons sur vous !

ÇA TROTTE À LA MOTTE :

Le groupe de marcheurs envisage de faire le tour du lac de Guerlédan un dimanche courant mai.

À partir du dimanche 21 mars, pour les **marcheurs intéressés** par le tour du lac, **rendez-vous à 8 h au point de rencontre à La Motte pour la préparation**.

Pour les autres marcheurs et les coureurs, l'heure de rendez-vous reste inchangée : 8 h 30.

